

**Philippe Van Parijs**

**PAYS-BAS:**

**LE DEBAT SUR L'ALLOCATION UNIVERSELLE,  
OU L'AU-DELA DU REVENU MINIMUM GARANTI<sup>1</sup>**

*Revue belge de sécurité sociale* 30, 1988, pp. 675–684.

Réédité dans *Notes de la Fondation Saint Simon* (Paris) 1, septembre 1988, pp. 15–23

et dans *Partage. Mensuel d'information sur le chômage et l'emploi* (Paris) 47, octobre 1988, pp. 11–13

**1965: le revenu minimum garanti**

La Haye, janvier 1965: le gouvernement néerlandais instaure le revenu minimum garanti. Par l'adoption de *l'algemene bijstandswet*, la "loi d'assistance générale", les Pays-Bas deviennent l'un des premiers pays d'Europe à doter ses citoyens - et certaines catégories de résidents non-citoyens - d'un véritable droit au revenu. Il y a fallu, il est vrai, vingt années de réflexion, de débats et de luttes. Dès le lendemain de la guerre, en effet, la Commission Van Rhijn, mise en place par le gouvernement en exil, emboîtait le pas à Lord Beveridge pour faire d'un revenu minimum garanti une composante essentielle du système de sécurité sociale à mettre en place. Le gouvernement chrétien-libéral de l'époque ne l'avait pas suivi sur ce point. C'est cependant un autre gouvernement chrétien-libéral qui l'introduit en 1965. Depuis lors, ceux et celles dont les revenus propres sont inférieurs au revenu minimum garanti, malgré leur désir avéré de travailler pour gagner leur vie, ont le droit d'obtenir la différence auprès de l'administration sociale de leur localité. Le niveau du *bijstand* est régulièrement revu à la hausse - et remarquablement élevé si on le compare aux revenus garantis existant à l'époque ou ultérieurement introduits dans d'autres pays<sup>2</sup>.

Ce solide bouclage de la sécurité sociale semblait devoir pour longtemps constituer un motif de fierté en plus pour une nation qui pouvait déjà légitimement se targuer d'Être l'une des plus pleinement démocratiques qui soient. Pourtant, petit à petit, et parmi ceux-

---

<sup>1</sup> Je remercie vivement Alexander de Roo, Erik Hogeboom, Joop Roebroek, Robert van der Veen et Dagmar Varkevisser, dont les textes, informations chiffrées et/ou commentaires m'ont beaucoup aidé dans la rédaction de cet article. On trouvera d'autres aperçus du débat dans Robert J. van der Veen, "Le débat néerlandais: la petite gauche au rendez-vous", in *L'Allocation Universelle. Une idée pour vivre autrement*, numéro spécial de *La Revue Nouvelle* (26 rue Potagère, 1030 Bruxelles), avril 1985; Joop M. Roebroek & Theo Berben, *The "incrementalist" paradox. Securing a subsistence minimum and the introduction of a basic income in the Netherlands*, Tilburg University: Department of Social Security Science, 1988; Alexander de Roo, "De Nederlandse discussie", in *Basisinkomen en minimale staat [Allocation universelle et Etat minimal]*, numéro à thème de *De Helling* (Postbus 15240, 1001 ME Amsterdam), mai-juin 1988.

<sup>2</sup> En 1976, le gouvernement du travailliste Joop den Uyl a introduit une loi liant le niveau du *revenu* minimum garanti (*bijstand*) au niveau du salaire minimum garanti (*minimumloon*), lui-même lié au salaire moyen. Les gouvernements chrétiens-libéraux ultérieurs ont défait ce lien légal, mais le niveau du *bijstand* n'en a pas moins continué d'augmenter en termes réels. Il est aujourd'hui d'environ 3200 FF par mois pour un isolé et 4800 FF pour un couple, sans compter l'accès éventuel à un logement social subsidié, et des allocations familiales dont le montant mensuel moyen est de l'ordre de 1300 FF par enfant.

là même qui prennent à coeur les intérêts des plus démunis, auxquels la *bijstandswet* est destinée, le doute s'est installé. Ce doute n'a pas engendré chez eux une aspiration à revenir en arrière, à démanteler le système de revenu garanti. Mais il a nourri, par à-coups cumulatifs, une pression poussant au dépassement de ce système par son "inconditionnalisation" - plus de contrôle des ressources, plus de restriction aux seuls demandeurs d'emploi, plus de contrôle de la vie privée -, c'est-à-dire par l'instauration de ce qu'aux Pays-Bas, on appelle le *basisinkomen*, l'allocation universelle<sup>3</sup>.

## 1975: Kuiper le prophète

Le premier à articuler ce doute dans le débat public néerlandais est un spécialiste de médecine sociale. Professeur à l'Université Libre (calviniste) d'Amsterdam, J.P. Kuiper fait en 1975 une conférence dont le texte fut largement diffusé et dont le contenu suscita une controverse passionnée<sup>4</sup>. Inspiré par un livre de l'activiste américain d'origine britannique Robert Theobald<sup>5</sup>, mais sur la base d'une argumentation très concrète nourrie par son expérience d'inspecteur du travail, il y défend l'introduction, aux Pays-Bas, d'un revenu inconditionnellement assuré à tous et suffisant pour pouvoir en vivre. L'avantage principal d'une telle mesure est à ses yeux de permettre à tous les travailleurs, et pas seulement à ceux dont le pouvoir de négociation est le plus grand, de refuser les conditions de travail sordides, dégradantes, humiliantes, dont il s'est rendu compte qu'elles sont encore le lot de beaucoup d'entre eux. Mais il y a d'autres avantages. En remplaçant (au moins partiellement) les allocations versées pour cause d'inaptitude au travail, par exemple, pareil revenu libérerait du piège dans lequel ils sont coincés bon nombre de personnes moins valides, en les soustrayant aux contrôles médicaux auxquels ils sont actuellement soumis et surtout en leur permettant de développer des savoir-faire et des activités dont la détection ne risquerait désormais plus d'entraîner le retrait de leur allocation<sup>6</sup>.

Dans un pays profondément marqué par l'éthique du travail et en particulier au sein de la gauche travailliste dont Kuiper est proche, ce plaidoyer fait sensation. Pour

---

<sup>3</sup> C'est aux Pays-Bas que le débat public sur l'allocation universelle a commencé le plus tôt. C'est là aussi - et de loin - qu'il est aujourd'hui le plus large et le plus avancé. Sur les raisons de ce fait dans le cadre d'un panorama de la discussion européenne, voir mon article "Quel avenir pour l'allocation universelle?", in *Futuribles*, janvier 1987.

<sup>4</sup> J.P. Kuiper, "Niet meer werken om den brode" ["Ne plus travailler pour gagner sa croûte"], initialement publié dans *Milieu en werkgelegenheid* [*Environnement et emploi*], Amsterdam: Vereniging Milieudefensie, 1975, 51-69. Kuiper retrace le développement de sa pensée sur le thème de l'allocation universelle dans "Een samenleving met gegarandeerd inkomen" ["Une société à revenu garanti"], in *Wending* (Amsterdam), avril 1982, 278-283.

<sup>5</sup> Robert T. Theobald, *Free men and free markets*, New York: C.N. Potts, 1963, publié en néerlandais sous le titre plus explicite *Gewaarborg inkomen in een vrije maatschappij; economische en sociale gevolgen van de automatisering* [*Le revenu garanti dans une société libre. Conséquences économiques et sociales de l'automation*], Hilversum & Antwerpen: Paul Brand, 1967.

<sup>6</sup> Kuiper développe cet exemple dans "Volwaardige arbeid ook voor minder-validen", in *A.V.O.* (Amsterdam), décembre 1975, 2-15.

désamorcer une part de l'indignation morale qu'il rencontre, Kuiper lui-même propose d'introduire un service civil substantiel obligatoire pour tous, renouant par là avec une longue tradition socialiste utopique<sup>7</sup>, mais en insistant, non sans créer quelque confusion, pour que la non-prestation de ce service n'ait pas pour sanction le retrait de l'allocation<sup>8</sup>. Pour la plupart, cela n'a pas suffi. Et ce n'est en tout cas pas au sein du parti travailliste - le PvdA, principal parti des Pays-Bas - que les idées de Kuiper trouvèrent l'écho le plus favorable. Un relai politique beaucoup plus favorable lui fut fourni par deux petites formations jouant depuis une vingtaine d'années un rôle non négligeable à la gauche du PvdA et plus sensibles que celui-ci aux thèmes écologistes et libertaires - les socialistes pacifistes du PSP (issu en 1959 du mouvement pacifiste) et surtout les radicaux du PPR (né en 1972 d'une dissidence du parti catholique). Dès 1976, en effet, le PPR fait de l'allocation universelle une pièce centrale de son programme socio-économique. En février 1976, ses députés, soutenus par ceux du PSP, soumettent même au Parlement néerlandais une motion réclamant l'introduction d'un revenu inconditionnellement garanti (c'est-à-dire sans la restriction aux demandeurs d'emploi inhérente au régime du *bijstand*) - et rejetée à une écrasante majorité par toute la droite et les travaillistes réunis.

## **Chômage massif et contestation de l'éthique du travail**

On pouvait croire alors que l'affaire était réglée - ou définitivement marginalisée. Mais il n'en était rien. D'une part, en effet, les mentalités ont continué à évoluer dans un sens qui contribue à fragiliser les fondements mêmes du système de sécurité sociale mis en place après la deuxième guerre mondiale. C'est par exemple à cette époque des chômeurs amstellodamois fondent le "syndicat contre l'ethos du travail" qui, sur un mode ludique, tourne en dérision la valorisation du travail dans la société néerlandaise. C'est également à cette époque qu'Hans Achterhuis, professeur de philosophie sociale à l'Université d'Amsterdam, prépare ses deux bestsellers d'inspiration illichienne qui, sous les titres *Le marché du bien-être et du bonheur* et *Le travail: étrange remède*, mettent à mal, respectivement, le rôle accordé, dans nos Etats Providences, aux travailleurs sociaux et au travail salarié<sup>9</sup>.

Mais ce qui a plus encore contribué à modifier le climat, c'est une évolution du chômage franchement préoccupante, dans ses caractéristiques communes à la majeure partie de l'Europe occidentale comme dans ses caractéristiques proprement néerlandaises. De 1975 à 1985, en effet, le taux de chômage est passé aux Pays-Bas de 7.8% à 18.1%, dont la grande majorité bénéficie soit du *bijstand*, soit d'une indemnité de chômage dont le montant s'en écarte à peine<sup>10</sup>. Ce fut assez pour convaincre les composantes les plus

---

<sup>7</sup> D'Edward Bellamy (romancier utopiste américain de la fin du dix-neuvième siècle) à Gunnar Adler-Karlsson et André Gorz, en passant par Joseph Popper-Lynkeus et Jacques Duboin, on trouve toute une lignée de penseurs socialistes proposant de coupler un revenu social égal pour tous et un service social obligatoire. Pour plus de détails, voir le numéro spécial de *La Revue Nouvelle* cité plus haut.

<sup>8</sup> Voir en particulier, J.P. Kuiper, "Arbeid en inkomen: twee plichten en twee rechten", in *Sociaal Maandblad Arbeid* 31 (1976), 501-512.

<sup>9</sup> Hans Achterhuis, *De markt van welzijn en geluk*, Baarn: Ambo, 1983; *Arbeid: een eigenaardig medicijn*, Baarn: Ambo, 1984.

<sup>10</sup> Ces chiffres donnent, en pourcentage de la population active, le nombre d'adultes de moins de 65 ans bénéficiant soit d'une allocation de chômage, soit du *bijstand*. Ils n'incluent pas les personnes jouissant d'une

ouvertes des syndicats et du patronat de se demander si une réforme en profondeur de l'Etat-providence néerlandais n'était pas requis pour attaquer le mal à sa racine. Le constat qui s'impose peu à peu est que d'une économie hautement technologique comme l'économie néerlandaise, on ne peut désormais plus attendre qu'elle offre spontanément à chaque individu adulte désireux de travailler un emploi dont le salaire net excède significativement ce qui est jugé nécessaire pour mener une vie décente et est garanti par le *bijstand*. Tout qui veut préserver ce droit au revenu sans pour autant renoncer à jamais à quelque chose comme un "droit au travail", est alors immanquablement conduit à songer à une allocation universelle, à un socle auquel les revenus du travail s'ajouteraient au lieu de s'y substituer.

## **Un syndicat, les petites entreprises, le parti travailliste**

Le fer de lance de cette réflexion et du débat public qu'elle a nourri fut indiscutablement le syndicat de l'alimentation de la principale fédération syndicale néerlandaise (le Voedingsbond de la FNV) qui, en 1981, relance la discussion par un vigoureux rapport plaidant sans réserve pour l'introduction d'une allocation universelle couplée à une réduction substantielle du temps de travail. D'autres documents de travail, plusieurs brochures à l'intention des militants et du grand public, souvent dans une présentation particulièrement soignée et originale, seront encore publiées dans les années qui suivent<sup>11</sup>. Et le Voedingsbond est encore aujourd'hui, notamment par la voix de son éloquente présidente Greetje Lubbi, à la pointe de la campagne pour l'allocation universelle aux Pays-Bas. Son action fut d'emblée soutenue par les radicaux du PPR (dont il est proche), qui firent du reste de l'allocation universelle l'un des thèmes prioritaires de leurs campagnes électorales des années 1980<sup>12</sup>.

Pendant ce temps, dans certains milieux patronaux, se développe une réflexion convergente. Ainsi, Bart Nooteboom, actuellement professeur d'économie à l'Université de Groningen, mais jusqu'il y a peu directeur du Centre d'Etudes de l'Association néerlandaise des Petites et Moyennes Entreprises, est l'un des avocats les plus en vue de

---

indemnité d'incapacité au travail qui, de 1975 à 1985, sont passés de 8.9 à 11.7% de la population active, et dont on estime qu'environ 50% sont des chômeurs involontaires déguisés. Ces chiffres sont encore plus saisissants si l'on tient compte du fait que le taux de participation des femmes aux Pays-Bas est l'un des plus bas d'Europe.

<sup>11</sup> *Met z'n allen roepen in de woestijn. Een tussenrapport over het lossen maken van de band tussen arbeid en inkomen* [Clamons tous ensemble dans le désert. Rapport sur le relâchement du lien entre travail et revenu], Utrecht: Voedingsbond FNV, 1981, 23p.; *Basisinkomen uitwerken. Voorstel bondsbestuur aan het kongres van de Voedingsbond FNV* [Elaborer l'allocation universelle. Proposition de la direction au Congrès du Syndicat de l'Alimentation], Utrecht: Voedingsbond FNV, 1982, 29p.; *Kan een gek maar vragen ... De Voedingsbond FNV en het basisinkomen: een oefening voor gevorderden* [Ce qu'un fou peut demander... Le syndicat de l'alimentation et l'allocation universelle: un exercice pour élèves avancés], Utrecht: Voedingsbond FNV, 1983, 52p.; *"En hij zag dat het goed was". Basisinkomen: een hoopbrengende gedachte tot beleid van de Voedingsbond FNV* ["Et il vit que c'était bien". L'allocation universelle: une idée porteuse d'espoir], Utrecht: Voedingsbond FNV, 1985, 32p.; *Lesbrief "De niks doen toch poen show"* [Lettre didactique: "Le show ne rien faire et tout de même du pognon"], Utrecht: Voedingsbond FNV, 1985, etc.

<sup>12</sup> Voir en particulier Bram van Ojik, *Basisinkomen* [L'Allocation universelle], Amsterdam: PPR Schriften, 1982, 20p., et Bram van Ojik, *Basisinkomen. Over arbeidsethos, inkomen en emancipatie* [L'Allocation universelle. Sur l'éthique du travail, le revenu et l'émancipation], Amsterdam: PPR Schriften, 1985, 32p.

l'allocation universelle. Très différente en cela d'un revenu minimum garanti du type *bijstand*, celle-ci fournit un socle sur lequel les petites entreprises peuvent plus facilement naître et se développer, grâce surtout à la réduction systématique des risques entrepreneuriaux qu'elle opère tout en faisant l'économie du patchwork complexe, frustrant et finalement peu efficace des subsides spécifiques actuellement accordés aux petites entreprises<sup>13</sup>. Cette réflexion-ci aussi, eut des retombées au niveau des formations politiques, puisque les "libéraux démocrates" du petit parti de centre-gauche Démocratie 66, dont Bart Nooteboom est proche, se mit lui aussi à élaborer une stratégie pour l'introduction graduelle d'une allocation universelle<sup>14</sup>.

Parallèlement, le mouvement travailliste lui aussi était le siège d'une réflexion renouvelée sur le sujet. Les propositions du Voedingsbond FNV, en effet, avaient suscité des controverses au sein du mouvement syndical, qui s'étaient soldées par une attitude aussi nette que négative de la part des deux grandes confédérations syndicales FNV et CNV. En avril 1983, la question est mise à l'ordre du jour du Congrès national du parti travailliste (PvdA). A l'issue d'une âpre discussion, une majorité d'environ 60% rejoint le Bureau du Parti pour rejeter la prise en considération de l'idée. Mais la minorité s'organise. En 1985, elle constitue le *Werkgroep PvdA voor Basisinkomen* (groupe de travail du Parti Travailliste pour l'allocation universelle), qui mène une campagne active, publiant notamment quatre numéros d'un périodique ad hoc, en vue de renverser la majorité lors du Congrès de février 1986. Malgré l'appui de personnalités de premier plan, comme l'ancien président de la Commission européenne Sicco Mansholt ou le prix Nobel d'économie Jan Tinbergen, c'est un nouvel échec. Au nom d'arguments de principe (le travail doit rester la condition d'accès au revenu) et pragmatiques (l'impact sur l'économie sera négatif), une majorité du même ordre qu'en 1983 se rallie de nouveau à un Bureau national farouchement opposé à l'idée. Tout en consacrant chaque année un nombre croissant de pages à la réfutation des arguments de la partie adverse, l'appareil du plus grand parti néerlandais, jusqu'ici, tient bon.

## **1985: le "retour triomphal"**

Mais c'est sans aucun doute juin 1985 qui constitue, quant à la prise au sérieux de l'allocation universelle aux Pays-Bas, la date la plus importante. C'est alors, en effet, que le *Groene Amsterdammer*, vieil hebdomadaire amstellodamois et l'un des principaux organes de l'intelligentsia de gauche néerlandaise pouvait titrer: "Le retour triomphal de l'allocation universelle"<sup>15</sup> Pourquoi? Parce que venait de sortir de presse un rapport très attendu du "Conseil Scientifique pour la Politique gouvernementale" (WRR) de La Haye, une institution scientifique indépendante très prestigieuse aux Pays Bas, qui a pour

---

<sup>13</sup> Voir notamment Bart Nooteboom, "Hoe het basisinkomen er toch kwam" ["Comment l'allocation universelle s'est tout de même réalisée"], in *Intermediair* (Amsterdam) 20 (1984), 1-3 et "De economische voordelen van het basisinkomen. Een basis voor midden- en kleinbedrijf" ["Les avantages économiques de l'allocation universelle. Une base pour les petites et moyennes entreprises"], in *Economisch Statistische Berichten* 72 (1987) 149-152.

<sup>14</sup> *Basisinkomen: visie, illusie of strategie?* [L'allocation universelle: vision, illusion ou stratégie], La Haye: Stichting Wetenschappelijke Bureau D'66, 1984.

<sup>15</sup> "De triomfantelijke terugkeer van het basisinkomen", in *De Groene Amsterdammer*, juin 1985.

fonction d'éclairer la politique du gouvernement dans les domaines les plus divers en accordant une importance particulière aux perspectives de long terme.

Des rapports antérieurs du WRR avaient déjà fait place à une discussion de l'allocation universelle. Ainsi, un rapport de 1981, centré sur la politique de l'emploi, lui consacre un examen approfondi pour conclure qu'elle ne constitue pas une proposition réaliste en raison de l'impact néfaste qu'on peut en attendre sur l'emploi et la balance extérieure. Un rapport de prospective publié en 1983, cependant, l'intègre dans un des scénarios de sortie de crise qu'il juge devoir être pris au sérieux. Mais c'est le rapport de 1985, préparé depuis plusieurs années et intégralement consacré au thème de la sécurité sociale - évaluation du système actuel et élaboration d'alternatives -, qui devait livrer le jugement final du Conseil en la matière<sup>16</sup>. Présidée par le professeur Nic Douben, une personnalité sociale-chrétienne notoire qui enseigne l'économie à l'Université d'Eindhoven, la Commission ad hoc publia finalement son rapport en juin 1985. Celui-ci présentait, étayé par une analyse détaillée des lacunes et impasses du système actuel, les grandes lignes d'un système de sécurité sociale susceptible de répondre simultanément aux défis d'une société à haute technologie et aux exigences de la solidarité. Et la pièce centrale de ce système n'était rien d'autre qu'une allocation universelle - un revenu totalement inconditionnel - à un niveau peu élevé (la moitié de l'actuel revenu minimum garanti pour isolés), complété par un ensemble fortement simplifié d'allocations sociales<sup>17</sup>.

Ce fut la stupéfaction. Comment l'institution politico-académique la plus respectée du pays pouvait-elle reprendre à son compte pareille élucubration, que beaucoup jusque là croyaient confinée à une poignée d'excentriques? Par l'intermédiaire de son ministre de l'emploi, le gouvernement de centre-droit (chrétien-libéral) fit rapidement savoir qu'il jugeait le plan du WRR "funeste et irréalisable"<sup>18</sup>. Et la fédération patronale comme les

---

<sup>16</sup> Voir Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid, *Vernieuwingen in het arbeidsbestel [Innovations dans l'organisation du travail]*, La Haye: Staatsuitgeverij, 1981, rapport n°21; *Beleidsgerichte Toekomstverkenning 2: een verruiming van perspectief [Exploration du futur orientée vers la politique: une perspective élargie]*, La Haye: Staatsuitgeverij, 1983, rapport n°25; *Waarborden voor Zekerheid. Een nieuw stelsel van sociale zekerheid in hoofdlijnen [Garanties pour la sécurité. Les grandes lignes d'un nouveau système de sécurité sociale]*, La Haye: Staatsuitgeverij, 1985, rapport n°26 (version anglaise abrégée: *Safeguarding Social Security. Summary of the 26th report to the Government*, La Haye: Staatsuitgeverij, 1985).

<sup>17</sup> Outre l'allocation universelle "partielle" d'un montant égal à l'actuel *bijstand* pour isolé (soit environ 1600 FF par personne et par mois), financée par un impôt sur l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises (et en partie par un relèvement des accises et de l'imposition des inputs énergétiques), le système proposé comprend (1) une assurance perte de revenus obligatoire donnant droit à une allocation *individuelle* supplémentaire du même montant pour toute personne incapable de travailler pour cause d'invalidité, de maladie ou de chômage involontaire, (2) un *bijstand* complémentaire d'un montant maximal *par ménage* égal lui aussi au montant de l'allocation universelle (et portant donc le montant du revenu mensuel minimum total pour un isolé et un couple à environ 3200 FF et 4800FF respectivement, soit les niveaux actuels du *bijstand*), et (3) des assurances complémentaires individuelles ou collectives donnant droit à des prestations supérieures aux minima assurés par les autres composantes du système. A noter en outre qu'au moment de l'introduction de l'allocation universelle partielle, le WRR propose de réduire simultanément tous les salaires nets d'un montant égal à cette allocation.

<sup>18</sup> Dans une substantielle réponse officielle au rapport, cependant, le gouvernement est plus nuancé. Certes, il rejette les propositions du WRR, essentiellement parce qu'elles impliquent globalement un relèvement des taux marginaux de prélèvement, en particulier sur les revenus du capital, et qu'elles risquent fort, par conséquent, dans le cadre d'une petite économie ouverte, d'avoir un effet néfaste sur l'emploi malgré la baisse du coût relatif du travail. Certes aussi, il insiste sur la différence de principe entre d'une part sa propre approche, qui maintient une séparation nette entre l'assurance contre la perte de revenu et l'intervention résiduelle pour assurer un minimum de subsistance, et d'autre part celle du WRR, dans laquelle ces deux fonctions sont confondues et dans laquelle, par conséquent, "le lien entre travail et revenu se trouve par trop

grandes confédérations syndicales lui emboîtèrent le pas, pour des raisons partiellement communes (pas de revenu sans travail), partiellement opposées (trop ou trop peu de transferts sociaux). Les organisations favorables à l'allocation universelle comme le Voedingsbond et le PPR, pour leur part, se sont élevées contre le niveau très bas auquel le plan du WRR la fixait, comme aussi contre certaines des mesures de dérégulation que celui-ci contient, à commencer par la suppression du salaire minimum garanti. Mais une fois apaisé ce tollé, une discussion plus sereine s'est instaurée, donnant lieu à de très nombreux articles et débats, de la presse quotidienne aux revues académiques<sup>19</sup>.

L'existence d'un plan relativement précis, soigneusement pensé et soucieux de réalisme, comme l'est sans conteste celui du WRR, n'est pas seulement un moyen de rendre soudain crédible l'idée même d'allocation universelle dans des milieux qui, jusque là, l'ignoraient totalement ou n'y voyaient que fantasme de rêveurs. Il fournit aussi un point de référence pour les très nombreuses réflexions et discussions qui devront encore avoir lieu si l'allocation universelle doit un jour devenir réalité - que ce soit par exemple pour mettre au point les techniques juridiques qui permettront de mettre en place, par étapes successives, le nouveau système, pour estimer l'effet économique de la mesure sous différentes hypothèses quant à son mode de financement, pour évaluer son impact sur l'émancipation féminine, ou encore pour tirer au clair les interrogations éthiques qu'il soulève.

## Aujourd'hui

C'est dans ce contexte que s'est constitué, en octobre 1987, le *Werkplaats Basisinkomen*, le "lieu de travail allocation universelle"<sup>20</sup>, organe permanent de coordination entre diverses organisations promouvant activement l'introduction d'une allocation universelle intégrale ou se déclarant sympathisantes. On y trouve des syndicats, comme le syndicat de l'alimentation du FNV, dont il a déjà été question, mais aussi le syndicat de l'alimentation et de l'industrie du CNV, le syndicat des femmes du FNV et le syndicat indépendant des artistes. On y trouve aussi des formations politiques, comme le parti radical PPR, les protestants de gauche de l'EVP, le "groupe de travail sur l'allocation universelle" du parti travailliste PvdA et le parti écologiste flamand AGALEV. On y trouve enfin un grand nombre d'associations de chômeurs et d'allocataires sociaux, locales ou nationales. Au cours de la dernière décennie, en effet, ces associations ont graduellement réorienté leur réflexion et leur action de revendications purement défensives - à l'égard, par exemple, des ingérences de l'administration sociale dans la vie privée des allocataires

---

affaibli". Mais il concède par ailleurs qu'on ne peut exclure que "les développements futurs dans le domaine de la réduction du temps de travail, de l'évolution technologique, de la croissance économique, du taux de participation et aussi des conceptions politico-sociales en la matière" puissent conduire à chercher des réponses dans la direction indiquée par le WRR, dont le rapport, par conséquent, "continuera à jouer un rôle important dans les discussions sur l'élaboration du système de sécurité sociale à moyen et à long terme". Voir *Standpunt met betrekking tot het WRR rapport "Waarborgen voor Zekerheid" [Avis sur le rapport du WRR "Garanties pour la Sécurité"]*, La Haye: Cabinet du Ministre-Président, octobre 1985, p 29.

<sup>19</sup> Voir, en particulier, le numéro spécial de la revue scientifique *Beleid en Maatschappij*, septembre-octobre 1986.

<sup>20</sup> Werkplaats Basisinkomen, Herman Heijermansweg 20, 1077 WL Amsterdam, Pays-Bas.

ou de la réglementation de plus en plus restrictive quant au travail, même bénévole, qu'ils sont autorisés à effectuer - vers l'exigence de l'instauration d'une allocation universelle substantielle.

L'importance du débat décrit à grands traits dans les pages qui précèdent - et que ce "lieu de travail", comme centre de documentation, de propagande et de coordination, vise à nourrir - dépasse de loin les frontières des Pays-Bas. Par l'intermédiaire du groupe vert-alternatif du Parlement Européen, au sein duquel la "petite gauche" néerlandaise est particulièrement active, ce débat s'est déjà répercuté au niveau du Parlement Européen. A travers une audition d'experts, un séminaire et deux motions, la Commission des Affaires Sociales et de l'Emploi a été amenée à plusieurs reprises à considérer la possibilité d'introduire une allocation universelle à l'échelle de la Communauté Européenne<sup>21</sup>. A mesure que s'approche l'échéance 1992 et que s'approfondit la réflexion sur les formes de solidarité qu'appelle le décloisonnement des marchés européens, on peut s'attendre à ce que cette possibilité soit évoquée de plus en plus fréquemment, même si un soutien politique suffisant n'a des chances de prendre forme, à ce niveau, qu'au moment où les conséquences sociales de "1992" commenceront à se faire sentir.

Indépendamment de ces prolongements à l'échelle de la Communauté Européenne, le débat néerlandais sur l'allocation universelle présente aussi un intérêt direct pour des pays qui, comme la Belgique ou la France, ont un revenu minimum garanti depuis moins longtemps que les Pays-Bas ou sont en passe de l'introduire. Nul besoin d'adhérer à un évolutionnisme unilinéaire pour suspecter que les frustrations, les inquiétudes, les espoirs, les conflits qui, au fil des ans, ont suscité le débat néerlandais, préfigurent ceux qui déjà s'esquissent ailleurs. Or, ce qui se joue dans ce débat, c'est autre chose et bien plus que le choix d'une stratégie d'ajustement de la sécurité sociale à la "crise". C'est la question de savoir si l'objectif socio-économique central des "forces progressistes" peut et doit être radicalement reformulé: de la socialisation maximale des moyens de production à la garantie à tous de la liberté que confère une allocation universelle maximale<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Voir les textes réunis dans *Le Revenu minimum garanti et l'avenir de la sécurité sociale*, Bruxelles: Parlement Européen (GRAEL), 2 Volumes, 1987, et les propositions des Euro-parlementaires Chris O'Malley (août 1986) et Nell van Dijk (février 1988).

<sup>22</sup> Dans "Marx, l'écologie et la transition directe du capitalisme au communisme", in *Marx en perspective* (B. Chavance ed.), Paris: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985, 135-155; et "Rawls face aux libertariens" in *Individu et justice sociale* (C. Audard, J.P. Dupuy & R. Sève eds.), Paris: Le Seuil ("Points"), 1988, 193-218, j'explore ces dimensions plus théoriques du débat. Voir aussi les numéros spéciaux de *Theory and Society* ("A capitalist road to communism"), Vol.15 n° 5, 1986 et du *Bulletin du Mauss* ("Du revenu social: au delà de l'aide, la citoyenneté"), n° 23, septembre 1987.